

221C0589
FR0004056851-FS0196

18 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>VALNEVA SE</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 16 mars 2021, complété par un courrier reçu le 17 mars 2021, la société Polar Capital LLP (16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mars 2021, le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 583 968 actions VALNEVA SE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,78% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALNEVA SE sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 91 763 762 actions représentant 121 159 241 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.